



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
 ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

COLLEGE A - PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES - SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION, MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES

Vu le code de l'Education,
 Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
 Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
 Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
 Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
 Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nbre de sièges à pourvoir	4
Nbre d'inscrits	88
Nbre d'emargements	66
Nbre de votants	66
Nbre de bulletins blancs et nuls	0
Nbre de suffrages exprimés	66
Nbre d'enveloppes	66
Quotient électoral	16,5

Taux de participation
75,00

LISTES	CENTRES		Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF ET SAINT-CHARLES							
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	13	10	23	1	7	0	7		1
Liste 2 : Liste des économistes	11	17	28	1	12	0	12	1	2
Liste 3 : Démarche collective pour une université démocratique	4	11	15	0	15	1	1,5		1
									4

Suffrages exprimés	28	38	66
Nuls	0	0	0
Blancs	0	0	0
Total	28	38	66

Article 2: Sont proclamés élus:

SALINESI Camille	Partageons les talents Paris 1 - 2020
WIGNIOLLE Bertrand	Liste des économistes - Col A sce éco
COT Annie	Liste des économistes - Col A sce éco
SIGOT Nathalie	Démarche collective pour une université démocratique - Col A sce éco

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

P. O. Boutry



Pour le Président
 Par délégation
 Le Vice-Président

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr